

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45-466-1935 Passage.

n° 45-466-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 septembre 1935

Numéro JO

n° 466 du 30/09/1935

Date du numéro

30 septembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

un passage gratuit en deuxième classe, de Djibouti à Paris, en raison des services rendus à la colonie par M. La Rivière, est accordé à sa fille Cécile-Esther, âgée de 11 ans, 9 mois, qui est admise gratuitement dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.